

communiqué de presse

Du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2016, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch lance une concertation publique relative à la création de la ZAC de la Paix (Algrange/Nilvange/Knutange). Afin de présenter ce projet d'aménagement et les grandes étapes de la concertation publique, un point presse sera organisé le jeudi 7 janvier à 11h à l'Hôtel de Communauté (Hayange). Cet événement est réservé à la presse.

L'ancienne usine de la SMK a fermé ses portes il y a plus de 30 ans, laissant sur la zone de la Paix de nombreux vestiges (fondations, galeries, friches industrielles...) s'étalant sur près d'1,5km du nord au sud, d'Algrange à Knutange en passant par Nilvange. Après plusieurs phases d'études, de diagnostics, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est en mesure de maîtriser ces contraintes et de donner une nouvelle vision pour requalifier le site. Aussi, les élus ont fait le choix de créer une Zone d'Aménagement Concerté. Le projet d'aménagement prévoit de :

- créer des logements neufs sur cette zone, dont une part de logements sociaux et d'autres adaptés aux personnes âgées,
- gérer la pollution présente en réhabilitant le site,
- accueillir des commerces,
- procéder au relogement des gens du voyage sédentarisés.

La CAVF veut également inscrire ce projet dans une démarche de labellisation EcoQuartier. D'ailleurs, la CAVF vient justement de signer la charte des "EcoQuartiers" qui constitue la première étape de la démarche. L'idée est d'insérer un nouveau quartier dans l'armature urbaine existante, en

portant un regard particulier sur la qualité des logements, le cadre de vie, la mobilité, la gestion de la ressource en eau et la biodiversité, le lien social et intergénérationnel.

Dans cette logique, il a été décidé de mettre les habitants et les entreprises au coeur du dispositif de concertation publique. Les élus de la CAVF ont ainsi fait le choix de créer un dialogue constant avec la population pour faire émerger un bon projet durable et ambitieux. Ainsi, trois rendez-vous seront proposés :

- Promenade commentée du site de la Paix réservée aux habitants d'Algrange, Nilvange et Knutange le samedi 23 janvier de 9h00 à 12h00 (sur inscription au 03 82 86 81 81) au départ de la Salle de l'Étincelle à Algrange.
- Réunion des entreprises le vendredi 5 février dans la salle du conseil (Hôtel de communauté - Hayange)
- Ateliers de réflexion autour de plusieurs thématiques le samedi 6 février de 10h00 à 12h00 (sur inscription) à la salle Nelson Mandela d'Algrange.

à retenir :

Jeudi 7 janvier 2016 à 11h - Salle des commissions de l'Hôtel de Communauté (10 rue de Wendel) : point presse sur le projet d'aménagement de la ZAC de la Paix et la concertation publique

QU'EST-CE QU'UNE ZAC ?

Une Zone d'Aménagement Concerté est un outil opérationnel permettant à une collectivité d'exprimer un projet de construction de logements, d'entreprises ou d'équipements publics utiles au fonctionnement d'une ville. Le dossier de création d'une ZAC doit aboutir sur le choix d'un périmètre et d'un programme d'aménagement. Cela permettra ensuite à la collectivité porteuse, ici en l'occurrence la CAVF, d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

QUEL EST L'OBJET DU PROJET SUR L'ANCIEN SITE DE L'USINE SMK ?

L'ancienne usine de la SMK, fermée depuis plus de 30 ans, a laissé de nombreux vestiges sur le site de la Paix. Nous maîtrisons mieux aujourd'hui cette contrainte. Aussi, le choix des élus est de créer des logements neufs sur cette zone dont une part de logements sociaux et d'autres adaptés aux personnes âgées, de gérer la pollution présente en réhabilitant le site, d'accueillir des commerces, de procéder au relogement des gens du voyage sédentarisés. La CAVF veut inscrire ce projet dans une voie de labellisation EcoQuartier.

QUELLE EST LA VOCATION D'UN ECOQUARTIER ?

L'EcoQuartier a pour vocation de créer un lien entre le développement durable, l'économie, le social et l'environnement. L'idée est d'insérer un nouveau quartier dans l'armature urbaine existante, en portant un regard particulier sur la qualité des logements, le cadre de vie, la mobilité, la gestion de la ressource en eau et la biodiversité, le lien social et intergénérationnel.

À QUOI VA SERVIR LA CONCERTATION PUBLIQUE ?

Cette concertation publique est une partie déterminante de la création d'une ZAC. Elle est obligatoire. Les élus de la CAVF ont décidé de vous inscrire au centre du projet afin de mieux appréhender vos idées et suggestions pour l'aménagement de ce nouveau quartier. L'idée de cette promenade commentée est donc de mieux connaître les pratiques des usagers du site, voire de le faire connaître. Quelle idée vous faites-vous de ce site aujourd'hui et pour demain ? Qu'en attendez-vous ? Cette promenade sera le point de départ d'un dialogue constant avec vous pour faire émerger un bon projet durable et ambitieux.